

Bulletin de clarifications N°1 : Questions et réponses

Sélection de Consultant Individuel Chargé de la conception, l'élaboration, le suivi et la mise à jour du Plan de Clôture du Programme objet du Compact II

Réf: N° ICS/MCA-M/PP-79/Compact

Date de lancement : 17 Novembre 2020

Dernier délai de dépôt des propositions : 09 Décembre 2020

N°	Questions	Réponses
1	<ul style="list-style-type: none">- Merci de clarifier, S'il s'agit bien d'un projet qui nécessite une présence physique dans vos locaux pendant toute la période de la mission (18 mois) et si cette présence est quotidienne (de Lundi à vendredi)?	<ul style="list-style-type: none">- Oui il s'agit d'une mission à plein temps (tous les jours ouvrés du lundi au vendredi) avec une présence physique si les conditions sanitaires le permettent. En outre, des réunions avec les parties prenantes (ministères, grants managers, bénéficiaires...) seront nécessaires et éventuellement des déplacements sont à prévoir.- Durant ces 18 mois le Consultant a droit en moyenne de 2 jours / mois de congé non payés.
2	<ul style="list-style-type: none">- Merci de donner, une idée même juste approximative des données à traiter et si ces données sont sur des supports électroniques ?	<ul style="list-style-type: none">- La première mission portant sur la conception et la rédaction du plan de clôture en conformité avec les guidelines de MCC (le lien est en annexe des TDR) ; toutes les données nécessaires pour répondre à ces exigences seront mises à la disposition du CI (ex : compact, PIA, inventaires, workplans, conventions, contrats, PV de réunions...). Tous les documents peuvent être remis en format électronique ou le cas échéant consultables sur place.
3	<ul style="list-style-type: none">- En tant que consultant individuel qui exploite seul un cabinet dont il est le gérant, est ce qu'il peut soumettre au nom du cabinet tout en prenant un engagement ferme et formel qu'il gèrera personnellement cette mission ?	<ul style="list-style-type: none">- Non, le Consultant ne peut soumettre au nom d'un cabinet car il s'agit de conclure un contrat avec une personne physique non commerçante, et ce conformément aux directives de passation de marchés de MCC en ce qui concerne les Services des Consultants Individuels.